DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Vu, la délibération 51x23 du 30 mars 2023 « Demande de subvention départementale dans le cadre du programme d'aide aux équipements pour la sécurité publique » ;

À la demande du Département, cette délibération vise en partie le report sur 2024 de la demande de subvention initiée en 2023 et qui n'a pas pu être retenue pour ledit exercice. Le Maire exprime le souhait de renouveler cette demande pour l'année 2024 et sollicite à nouveau l'accord du Conseil municipal pour cette démarche.

Par ailleurs, le détail des opérations, leurs montants, ainsi que les prévisions de subvention et d'autofinancement ont été mis à jour en fonction des nouvelles informations disponibles.

Pour rappel le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide aux équipements pour la sécurité publique. Cette aide subventionne notamment les équipements dédiés à la police municipale, les équipements de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) ou encore l'installation

Dans ces conditions, le maire propose de représenter au titre de ce dispositif :

- L'acquisition d'un nouveau véhicule avec équipement incendie pour la RCSC.

En effet la commune des Pennes Mirabeau étant qualifiée comme très exposée au risque de feux de forêt (source Prométhée) et le changement climatique venant multiplier ce risque d'incendie, il est proposé de renforcer les moyens de lutte contre les incendies sur le territoire.

Il est proposé également de présenter les opérations suivantes :

de systèmes de vidéoprotection.

- L'achat d'équipement pour la police municipale (tenues techniques, gilets pare-balles, casques).
- L'achat d'équipement pour la RCSC (habillement et matériel divers).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation de ces opérations :

Opération	Montant HT	Subvention Escomptée (60%)	Autofinancement (40%)
Acquisition d'un véhicule avec équipement incendie pour la RCSC	66 000€	39 600€	26 400€
Achat équipement police municipale	5 500€	3 300€	2 200€
Achat équipement RCSC	2 750€	1 650€	1 100€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la demande de subvention relative à ces opérations
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique à hauteur de 44 550€.
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent;
- SE PRONONCE comme suit :

POUR: 34 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE ROMAIN AMARO LE MAIRE MICHEL AMIEL